



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Plus-values réalisées en 2022

### Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : abattement de droit commun

N° 2074-ABT



N° 51740#10

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom

Adresse

Dénomination sociale

N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur

Titre A

Titre B



N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values *cf. notice*



N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution

#### Calcul de l'abattement de droit commun

Durée de détention:

8 ans et plus

au moins 2 ans  
et moins de 8 ans

moins de 2 ans

8 ans et plus

au moins 2 ans  
et moins de 8 ans

moins de 2 ans

N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention







N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable *cf. notice*







N06 Pourcentage d'abattement

65 %

50 %

0 %

65 %

50 %

0 %

N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06







N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07



#### Report(s) à effectuer

**Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n° 2042C ligne 3SG.

**Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :**

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.

## Plus-values réalisées en 2022

### Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : abattement "renforcé"

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

Nom et prénom			Adresse					
Dénomination sociale								
R01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées	Titre A		Titre B					
R02 Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>								
R03 Nombre de titres cédés ou rachetés								
<b>Calcul de l'abattement "renforcé"</b>	<b>Durée de détention:</b>							
	8 ans et plus	au moins 4 ans et moins de 8 ans	au moins 1 an et moins de 4 ans	moins de 1 an	8 ans et plus	au moins 4 ans et moins de 8 ans	au moins 1 an et moins de 4 ans	moins de 1 an
R04 Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention								
R05 Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement <i>cf. notice</i>								
R06 Pourcentage d'abattement	85 %	65 %	50 %	0 %	85 %	65 %	50 %	0 %
R07 Abattement par durée de détention: ligne R05 × R06								
R08 Montant total de l'abattement: total de la ligne R07								

#### Report(s) à effectuer

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.